



## Délibération 2021-450

### Plan de formation 2021

Extrait du registre des délibérations  
du comité syndical du Jeudi 11 février 2021

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni Jeudi 11 février 2021 à 10 heures à SAINT-LO, au Conseil départemental (en présentiel et visioconférence, salle audio) dûment convoqué par courriel du 03 février 2021 de M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléant	
12	7	1	7

#### **Membres titulaires :**

##### **participants en présentiel**

M. Jean-Marc JULIENNE  
Mme Anne-Marie COUSIN  
M. François DUFOUR  
M. Antoine DELAUNAY

conseiller départemental, président du SMANM  
conseillère régionale, vice-présidente du SMANM  
conseiller régional  
conseiller départemental

##### **participants en visioconférence**

Mme Nathalie THIERRY  
M. Jean-Manuel COUSIN  
Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

conseillère régionale  
conseiller régional  
conseillère régionale rejoint la séance à 10h20

#### **Membre suppléant : en présentiel**

M. Franck TISON

conseiller départemental  
Représente Mme Frédérique BOURY

#### **EXCUSES**

##### **Membres titulaires:**

Mme Frédérique BOURY  
M. François BRIERE  
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN  
Mme Christine LEBACHELEY

conseillère départementale  
conseiller départemental  
conseillère départementale  
conseillère départementale

##### **ABSENT**

M. Jean-Jacques NOEL

conseiller régional

.../...

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 22 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983

Vu l'article 1er de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 intégrant la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique aux actions de professionnalisation, dispensées tout au long de la carrière

Vu l'article 8 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984

Vu le rapport de séance n° 449 du 11 février 2021;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants,

- Adopte le plan de formation 2021 proposé pour les agents du SMANM
- Accepte que le SMANM prenne en charge la formation à la préparation au concours de rédacteur – session 2021/2022 pour Anaïs Niobey, le grade de rédacteur territorial étant en adéquation avec les responsabilités actuelles assumées par l'agent au sein du SMANM.
- Autorise le Président du SMANM à mandater le remboursement des frais d'inscriptions, du CNED, engagés par Mme Anaïs Niobey, à hauteur de 500 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne



